Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

IEF
TSEF

11 octobre 2018

Les échanges au cours de cette CAPC portant principalement sur l'avancement au grade d'IDEF au titre de 2019 ont été denses, fructueux, constructifs avec des représentants des employeurs très « professionnels ». Néanmoins, nous regrettons que certains soient parfois restés campés sur leurs positions et intraitables.

Avec un nombre d'avancements 2019 de 184, l'effet des + 800 IEF du concours exceptionnel de 2011, conditionnant à partir de l'avancement 2017, continue de s'estomper (170 avancements en 2016, 243 en 2017 et 202 en 2018).

Suite et détail de ces informations dans le compte-rendu de vos élus *CFDT*.

IEF AUJOURD'HUI,
INGENIEUR CIVIL DES ARMEES DEMAIN ?

PV CAP DU 12 AVRIL

Le procès-verbal de la CAPC du 12 avril 2018 (CAPC traitant de mesures individuelles) est validé à l'unanimité.

DETACHEMENTS ENTRANTS

6 demandes de détachement « entrant » reçoivent un avis favorable unanime de la CAPC.

Les élus ***CFDT*** souhaitent la bienvenue à ces agents.

AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE D'IDEF DANS LE CORPS DES IEF AU TITRE DE 2019

Conditionnent à l'avancement au grade d'IDEF les IEF détenant le 4° échelon depuis au moins 2 ans et justifiant de 6 ans de services effectifs dans le grade d'IEF.
Ces conditions s'apprécient au 31/12/2019 en correspondance avec l'année au titre de laquelle la promotion doit être prononcée. Les nominations interviendront elles, sauf cas particuliers, au 01/01/2019.

184 promotions au grade d'IDEF au titre de 2019 - application du taux d'avancement de 11% à 1729 IEF réunissant ces conditions - ont été attribuées, après débats en séance plénière, selon la répartition suivante :

Autorité centrale d'emploi (ACE)	Nombre d'avancement au grade IDEF
CMG SGL REFERENT OME	3
CRAI (Naval Group/NEXTER/CEA)	5 (3/1/1)
DC DIRISI	14
DC SCA	11
DC SEA	2
DC SSA	7
DGA DRH	59
DGGN	1
DRH-AA	16
DRH-AT	13
DRM	2
DRSD	1
EMA CHANCELLERIE	3
EMM	8
ENSTA	1
EPA (Ecole Navale)	1
INI	1
ISAé	1
SGA SDPRHF (dont SID)	28 (dont 20)
SHOM	3
SIMU	3
SPAC SDGPAC BGRH	1

Les élus ***CFDT*** adressent toutes leurs félicitations à ces agents.

TITULARISATIONS

104 titularisations « immédiates » d'IEF – à des dates variables car dépendantes de la date d'affectation - sont proposées suite aux concours 2017 et reçoivent un vote favorable à l'unanimité.
Un dossier a néanmoins dû faire l'objet d'un débat car une demande de prolongation de stage était demandée. A l'issue, les élus ont obtenu la titularisation immédiate.

Les élus ***CFDT*** adressent toutes leurs félicitations à ces agents.

DISPONIBILITES

Neuf demandes de disponibilité ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

INTEGRATIONS

Trois demandes d'intégration dans le corps des IEF reçoivent un avis favorable à l'unanimité.
Une quatrième demande requiert une analyse complémentaire et sera revue lors de la prochaine CAPC.

RECOURS EN CREP

Trois recours en notation (Comptes rendus d'Evaluation Professionnelle CREP), étaient présentés à la CAPC et ont été défendus par les élus.
Un reçoit un avis unanime et favorable de la CAPC à la demande formulée par l'agent.
Le deuxième un avis unanime et favorable de la CAPC à une proposition constructive et raisonnable de l'employeur.
Le troisième se conclut par un avis « partagé » (pas d'unanimité obtenue).

SUITES DE CAPC

Recours CREP : Les employeurs ont maintenu leurs positions pour deux recours qui avaient fait l'objet d'un avis « partagé ».
Tous les arrêtés résultant des CAPC précédentes (titularisations, disponibilités, détachements, intégrations et avancements) ont été publiés.

INFORMATIONS DIVERSES

En préalable à cette CAPC, vos élus ***CFDT*** étaient également intervenus pour échanger avec la DRH-MD sur la plupart des points repris par la déclaration liminaire, ou évoquer et recueillir des informations sur certains points particuliers :

* **CIA mal attribués en juillet 2018** pour des montants inférieurs au plancher sans justification, pour ceux concernant les retraités et les nouveaux arrivants. Des écarts constatés et signalés sont en cours de correction ;

* Un **séminaire SRHC** avec les référents des différentes chaines d'emploi s'est tenu. Nous espérons que les différents intervenants des chaines d'emploi auront bien intégré le processus de passage en HC pour les IDEF ;

* Plus de 100 concours ont été organisés en 2017. Les recrutements ont été multipliés par 10 en 4 ans. La situation a changé complètement entre 2014 et 2018 ;

* A compter du 1/1/19 tout **poste BNE** sera mis automatiquement à la **BIEP** (décision interministérielle), le délai actuel de 2 mois en interne seul ne sera plus appliqué ;

* La publication des nouvelles **nominations de CTD** doit intervenir avant la fin de l'année ;

* Le **PLF (Projet de Loi de Finances)** prévoit l'affectation de crédits supplémentaires. + 5M€ pour les IFSE (en complément des 57M€ existant de base) et 7M€ pour les CIA ;

* **Dossiers des agents en PNA**, généralement trouvés « vides » dans l'outil de travail de la CAPC => les agents comprendront qu'ils ont à suivre de près la transmission par leur ministère d'accueil des éléments requis ;

* **Compétences managériales** : nous avons signalé la disparition infondée de l'évaluation des compétences managériales pour des agents en position de management non organique. La DRH-MD nous confirme que tout type de management (organique, fonctionnel, matriciel, conduite de projet…) est à prendre en compte pour l'évaluation de ces compétences.

Dans le cadre de l'évolution prochaine du statut des IEF, des évolutions de notre corps sont à venir. La CFDT s'efforcera de les rendre bénéfiques pour les agents.

D'autres précisions sont en attente, comme les modalités de mise en œuvre du principe de déroulement de carrière prévu par le PPCR, la définition du futur ratio pro/pro, l'évolution du plan de recrutement en cohérence avec les départs naturels du corps.

*La **CFDT** vous informera de l'avancée de ces sujets.*

La prochaine CAPC se tiendra le 22 novembre, avec notamment à l'ordre du jour l'avancement au grade de Hors Classe au titre de 2019.

*Prenez dès à présent contact avec vos interlocuteurs **CFDT**, **CFDT/**ANPIT pour préparer cette CAPC.*

La prochaine CAPC d'avancement « de corps » (TSEF1 à IEF) au titre également de 2019 est programmée le 20 décembre à venir.

Vos élus CFDT, CFDT/ANPIT restent à votre écoute et à la défense des TSEF et IEF !
N'hésitez pas à les contacter pour toute question.

Manuel Poulain ***CFDT/***ANPIT: manuel.poulain@anpit.fr
Jean-Michel Coursac ***CFDT*** : jean-michel.coursac@intradef.gouv.fr
Corinne Serra ***CFDT*** : corinne.serra@intradef.gouv.fr ; corinne.sfed@gmail.com

le 6 décembre, votez!